

Du communautarisme au risque de la laïcité

Georges ENOS, Dr en Philosophie, Dr en Psychologie, Psychanalyste

Dans un précédent exposé (université J. Luquet 2007), nous avons établi une distinction entre communautarisme et sentiment communautaire. Celui-ci, signe d'appartenance à une culture et histoire collectives, s'enracine dans un ensemble de traditions dynamiques s'enrichissant au fil des générations. La transmission inter-générationnelle constitue le socle de ce sens communautaire. Notre présence au monde exige des points d'ancrage, contacts solides avec la réalité sociale. Un individu qui a perdu ses repères socio-affectifs est condamné à se déstructurer. Cependant, le réduire à sa communauté d'origine, c'est le caricaturer et le priver de sa liberté personnelle de conscience. Ce sentiment communautaire n'est pas incompatible avec la rencontre et le dialogue d'autres cultures. Apprendre à intégrer des codes, s'imprégner des traditions est un impératif catégorique destiné à compenser l'inévitable angoisse existentielle. La solidarité tisse des liens sociaux et le rôle majeur d'une communauté est d'assurer protection et sécurité pour tous ses membres. Dans cet ordre d'idées le philosophe Régis Debray écrit « Une vie à une personne du singulier est une vie mutilée si l'ordre des tribus est mortifère, quelque chose en nous refuse l'appartenance zéro et la recherche d'autres communions que celles du sang et de la couleur de peau ». (« Le moment de fraternité, Ed, 2009). La multiplicité de nos échanges interculturels va modeler notre identité. Celle-ci n'est pas une donnée immuable ; si elle s'origine dans un passé communautaire, elle est aussi tournée vers d'autres modèles socioculturels. En revanche, le communautarisme se présente comme un « étouffoir », un avatar du sens communautaire, un groupe social figé dans son conservatisme. Forme d'autisme, il s'apparente à un repli sur soi frileux. Une communauté s'assèche si elle est indifférente aux autres et à l'avenir de l'humanité. Perdre de vue le bien commun dissout le lien social.

Comment dans un état laïc préserver la cohésion sociale et répondre en même temps équitablement aux particularismes ? Comment gérer la diversité religieuse sans créer de schismes ? En fait, ce n'est pas le contenu mais la relation à la religion qui importe et fait question. Ces interrogations nous amènent à définir et à dresser un bref historique de la laïcité.

Celle-ci a des fondements archaïques. Jésus Christ le premier établit une distinction entre pouvoir temporel et spirituel indépendants « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César » (Evangile selon St Mathieu 22 ; 21). Les prémices modernes de cette doctrine se trouvent dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen- art 10- stipule que nul ne peut être inquiété pour ses opinions. Ce qui constitue un progrès par rapport à la royauté de droit divin alors en vigueur. Mais on ne parle réellement de laïcité qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Dans un premier temps celle-ci apparaît comme une laïcité de combat dirigée contre l'omniprésence et toute puissante église catholique jugée rigide, voire sectaire dans ses dogmes, sa morale et sa discipline. Jules Ferry, le père de l'école primaire obligatoire et gratuite en 1882, souhaite organiser une humanité sans Dieu. Cette laïcité anticléricale atteint son apogée avec Emile Combes alors Président du Conseil instigateur en 1905 de la loi de séparation de l'église et de l'état. Plus tard, Aristide Briand et Jean Jaurès prône une laïcité ouverte, tolérante, plus du tout irrégulière. Le Président Gaston Doumergue se

réclame de ce courant libéral en prononçant en 1926 son discours lors de l'inauguration de la mosquée de Paris : « La république française admet, protège toutes les croyances ; quelle que soit la voie que l'être humain se fraye vers son idéal, cette voie nous est sacrée. Nous la respectons et nous entourons ceux qui la suivent d'une égale sollicitude. Cette égalité, devant nos lois, des consciences et de leur élan sincère est la marque de notre démocratie. »

Le vivre ensemble repose sur des valeurs profondément humanistes d'égalité et de respect mutuel : une république laïque n'a pas à intervenir dans la vie spirituelle de ses citoyens, mais il lui incombe de veiller aux équilibres, facteurs de cohésion sociale. La finalité de la laïcité est d'intégrer les religions sans désintégrer la république. Il va sans dire qu'il est tout à fait légitime d'afficher son agnosticisme ou son athéisme et de respecter le crédo d'autrui. Certains ont besoin de croire d'autres de comprendre. Il ne s'agit ni de s'auto-exclure ni d'exclure les autres. La religion est du domaine de la sphère privée sans pour autant être absente de l'espace public. Comment à partir de cette conception idéale, voire idyllique, de la laïcité situer une laïcité positive, autrement dit favoriser la promotion des personnes issues des minorités visibles. Dans cette optique le Président de la République Nicolas Sarkozy fin 2008 a confié à Simone Veil la présidence d'une commission chargée d'établir de possibles aménagements du texte de la constitution. Cette commission s'est fermement opposée à toutes modifications de ce préambule fondateur en 1946 de la IVème République (la constitution de 1958 reprend dans son intégralité ce préambule).

Comment distinguer les enfants de l'immigration qui sont français ? La loi française (contrairement au Canada et aux USA) interdit de différencier les citoyens en fonction des critères raciaux ou religieux. Et pourtant, Yazed Sabeg commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, a proposé début mars 2009, d'établir des statistiques ethniques pour mieux comprendre comment sont discriminés certains individus plutôt que d'autres, afin de lutter plus efficacement contre cette discrimination. Le vice-président de SOS Racisme, Samuel Thomas, a marqué son hostilité farouche à ces statistiques ethniques. Il déclare ainsi dans la presse : « C'est la porte ouverte à la fragmentation de la société, à un renoncement pour l'égalité des citoyens et un fichage ethnique. » Un sujet ne doit en aucun cas être jugé en fonction de catégories ethno-sociales.

Il est certes urgent de dépanner l'ascenseur social et d'apporter des solutions adaptées pour compenser ces inégalités. L'école, les terrains de sport et les lieux de travail sont des facteurs de socialisation encore insuffisants. Aussi convient-il d'assurer une meilleure intégration des enfants de l'immigration en luttant contre l'échec scolaire, en promouvant des actions de formation et d'apprentissage de la langue, en dénonçant fermement les discriminations à l'embauche et dans l'évolution des carrières. Depuis, 2004, chaque homme ou femme a la faculté de faire intervenir la HALDE (Haute Autorité Chargée de la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.)

Son Président Louis Schweitzer dans son livre « Les discriminations en France » (Ed Seuil 2008), rappelle que les tests réalisés par cet organisme dans les domaines du logement et de l'emploi permettent très bien d'apprécier les discriminations.

Il convient donc d'assurer la sélection des meilleurs par la promotion de tous. Le mot de discrimination est teinté de violence car il crée des différences entre les uns et les autres, c'est un peu le feu rouge de la démocratie. La laïcité n'a pas besoin d'adjectif pour exister, et toutes références à une laïcité positive en dénature le sens. Nous sommes d'accord avec le journaliste d'origine martiniquaise Harry Roselmack,

présentateur depuis 2006 du journal télévisé à TF1 qui préfère parler de « correctif républicain d'équité » c'est-à-dire capacité à corriger les inégalités.

Cependant force est de reconnaître qu'en ce début de XXI^{ème} siècle l'immigration pose un problème sociétal. En effet, certains travailleurs immigrés transportent dans leur bagage des coutumes et traditions particulières risquant de tarauder un état républicain laïc et centraliste.

Ainsi, début juin 2008 le tribunal de Lille a annulé un mariage entre deux citoyens français d'origine maghrébine parce que l'épouse avait dissimulé qu'elle n'était plus vierge. L'époux se fondant sur l'Art. 180 du code civil arguant avoir été trompé sur les qualités essentielles de la fiancée. Hors le Code Civil ne précise pas quelles sont les qualités essentielles dont la méconnaissance peut être invoquée pour justifier une annulation de mariage. En l'occurrence, les juges en admettant implicitement que la non virginité de la conjointe représentait pour le mari un déshonneur dans un milieu social ayant des convenances spécifiques, ce sont montrés tolérants devant des us et coutumes ne respectant pas les valeurs du pays d'accueil.

Le danger est l'acceptation d'un droit pour chaque communauté d'imposer ses propres valeurs et de refuser celles du pays d'accueil. Grand est alors le danger d'une mise en compétition des différentes communautés, voire d'une dictature des minorités. Il convient donc d'être vigilant et de veiller à ce que la libre pratique d'un culte ne conduise en aucune façon à des comportements non conformes aux lois du pays d'accueil. Si au nom du droit français on invoque la non virginité d'une femme comme une faute pour annuler un mariage, c'est que l'on reconnaît la non –virginité comme une raison valable d'annulation. Rien dans le Coran ne prescrit la virginité de l'épouse. Mais on laisse supposer que si c'était le cas il faudrait s'incliner devant ce texte sacré. Hors, l'anthropologue Dounia Bouzard de confession musulmane, déplore que des intégristes aient réussi à imposer leur vision archaïque de l'Islam. Elle écrit dans « L'Intégrisme, l'Islam et nous » (Ed Plon, 2007) « Le discours politique en validant les mouvements extrêmes leurs donnent du pouvoir et empêchent les autres de vivre leur Islam. » il est urgent de condamner sans appel ceux qui brandissent des livres saints pour entreprendre des croisades, déclencher des guerres et provoquer haine et vengeance. Aucune guerre ne devrait être déclarée sainte. Il est temps de gommer les préjugés et de tordre le cou aux clichés et aux stéréotypes. Ainsi Madeleine Albright s'est rendue de nombreuses fois dans des pays arabes, lorsqu'elle était secrétaire d'état des USA. Dans un ouvrage paru en 2008 (Ed Salvator) « Dieu, l'Amérique et le monde » consacre un chapitre à l'Islam et à la démocratie, démentant par là même son compatriote Huntington qui en 1994 soutenait indûment la thèse d'un « choc des civilisations ».

Pour en revenir au devenir de la Société, il est évident que le droit n'est pas seulement un habillage des mœurs ; il structure tout groupe social en exprimant un système de valeur auquel chaque citoyen, quelle que soit son origine doit se référer. Il n'y a pas de droit sans devoir. Les devoirs engagent et le premier engagement pour un sujet immigré est de s'adapter aux lois en vigueur dans le pays qui l'a accueilli. Celui-ci doit l'aider concrètement dans son intégration qui n'est pas synonyme d'assimilation. Si les devoirs engagent, les lois revendiquent, cependant une identité qui ne serait qu'une identité de revendications spécifiques conduirait à faire l'économie de l'Universel de ce qu'Adler appelle le *Gemeinschaftsgefühl*, sentiment d'appartenance à la communauté des Humains. L'Universel est ce qui permet à un individu de ne pas s'enfermer dans des identités communautaires, ce qui ne signifie pas pour autant que toute appartenance à un groupe doit être regardée comme suspecte.

En conclusion, une république laïque éclairée est un lieu d'ouverture et de rassemblement. Sa vocation est de promouvoir les cultures la composant dans leurs capacités d'échanges et leurs possibles évolutions face aux phénomènes diasporiques appelés à se généraliser et à s'accroître elle doit s'efforcer d'aménager des particularismes sans pour autant remettre en question ses fondamentaux. Gérer la mosaïque des diversités ne se limite pas à gérer les minorités mais c'est surtout chercher à connaître et à harmoniser un ensemble de cultures pour permettre l'avènement d'une société cohérente. La modernité n'est plus l'apanage de l'occident. Le moment est venu de prendre conscience qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de civilisation mais des civilisations toutes aussi respectables. L'essayiste J.C Guillebaud dans son livre « Commencement d'un monde » (Ed Seuil 2008) plaide vigoureusement pour une société bigarrée et métissée. Le monde de demain sera un monde transculturel de brassage et de métissage ou ne sera pas.